

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISIGNY-LE-BUAT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Mardi 28 FEVRIER à 19 heures 30

Le conseil municipal de la commune d'Isigny-le-Buat, légalement convoqué le 21 février 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal « Bernard Pinel », en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jessie ORVAIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 21/02/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 23

Etaient présents :

Jessie ORVAIN, Frédéric LAHEURTE, Cécile de MONTGOLFIER, Christian CHESNEL, Coralie ANGOT, Jean-Yves LEFORESTIER, Delphine DUPONT, Anne-Marie HARDÉ, Jean-Paul VAUPRÉS, Joël CHARTRAIN, Daniel FILLÂTRE, Alain FAUCHON, Sylvie CROCHET, Christèle LEROUX, Emmanuel PIEL, Delphine FAUCONNIER, Stéphanie GIRET, Laurence DELMART, Guillaume CHESNEL, Alain BABIN, Xavier CADET.

Etaient excusés :

Cindy TRANSON, Lydie LIBERAL

Ont donné pouvoir :

Cindy TRANSON à Daniel FILLATRE
Lydie LIBERAL à Alain BABIN

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Jean-Yves LEFORESTIER est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023-02-28-351

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT VOIE VERTE 3

RAPPORTEUR – Coralie ANGOT

La troisième tranche du lotissement Voie Verte est en phase d'aménagement. Pour rappel, le projet comporte 23 lots. La superficie commercialisable est de 12 273 m².

A l'issue des travaux de viabilisation et du bornage permettant de déterminer la surface de chacun des terrains, la commercialisation de ces derniers pourra débuter. Il convient de déterminer le prix de vente du m². Pour rappel, les opérations de lotissement sont assujetties

à la TVA la marge. Le montant des travaux connu à ce jour ne considère pas les possibles avenants au marché.

Il est proposé de fixer le prix de vente du m² à 39,27 € HT, soit 45,00 € TTC.

VU l'article 268 du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT la création de la troisième tranche du lotissement Voie Verte ;

Suite à l'exposé de Coralie ANGOT,

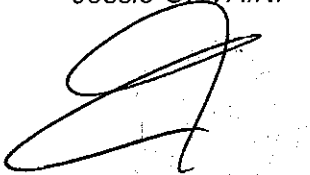
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés ;

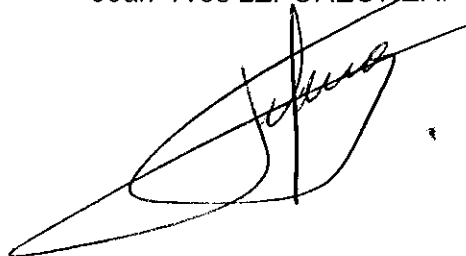
- **FIXE** le prix de vente des lots à 39,27 € HT du m² soit 45,00 € TTC du m² ;
- **DECIDE** de confier à l'office notarial Maître DABAT-BLONDEAU, l'établissement des actes de vente correspondants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pré réservations des terrains, les actes de vente ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier ;

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

*Le Maire,
Jessie ORVAIN.*



*Le secrétaire de séance,
Jean-Yves LEFORESTIER.*



*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
Transmission en Sous-Préfecture le 03/03/2023
Affichage le 03/03/2023*